

## ARRÊTÉ.

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 :

Section Permanente

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 21 Janvier 1943

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général : la Place ARAGO et son prolongement Sud à RIVE-SALTES (Pyrénées-Orientales) (non cadastré)

Délimitation:

- Au Nord - le chemin de grande communication n° 12
- A l'Est - la route nationale 614.
- Au Sud - route de la gare et talus sud de la promenade
- A l'Ouest - route latérale de la promenade depuis le talus jusqu'au chemin d'intérêt commun 4 et A.

*promenade*

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Rivesaltes

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 17 AOUT 1944 194

Par Délégation

Le Conseiller d'Etat

Secrétaire Général des Beaux-Arts

*Guilard*

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE  
ET  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE  
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS  
AU TITRE DES LÉGISLATIONS  
SUR  
LES MONUMENTS HISTORIQUES  
ET SUR LES SITES  
DANS LE DÉPARTEMENT  
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

(ARRÊTÉE AU 1<sup>er</sup> AOÛT 1980)

Rivesaltes. —

- Place Arago et son prolongement sud, délimités par : au nord, le chemin de G.C. n° 12; à l'est, la R.N. n° 614; au sud, la route de la gare et le talus sud de la promenade; à l'ouest, la route latérale de la promenade depuis le talus jusqu'au chemin d'I.C. n° 4 et A (S. *Ins.* : 17 août 1944).

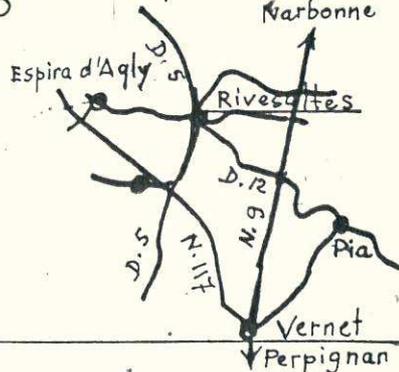
66 PYRENEES ORIENTALES

Michelin au 1/200 000 N° 86 pli 19  
Carbone

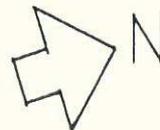
# RIVESALTES

CHEF-LIEU DE CANTON  
ARRONDI: PERPIGNAN

## Place Arago



Echelle?



Espira de l'Algy

I.C. 45TA

G.C. 12

ROUTE LATÉRALE

PROLONGEMENT  
DE  
LA  
PROMENADE

ALLEE

GRANDE ALLEE

Monument  
Marechal  
Joffre

ALLEE

Route N. 614

Route de la Gare

Perpignan

Le  
village



Partie inscrite

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général:  
La Promenade ARAGO et son prolongement SUD à Rivesaltes (Pyrénées-Orientales) non cadastré.

Délimitation:

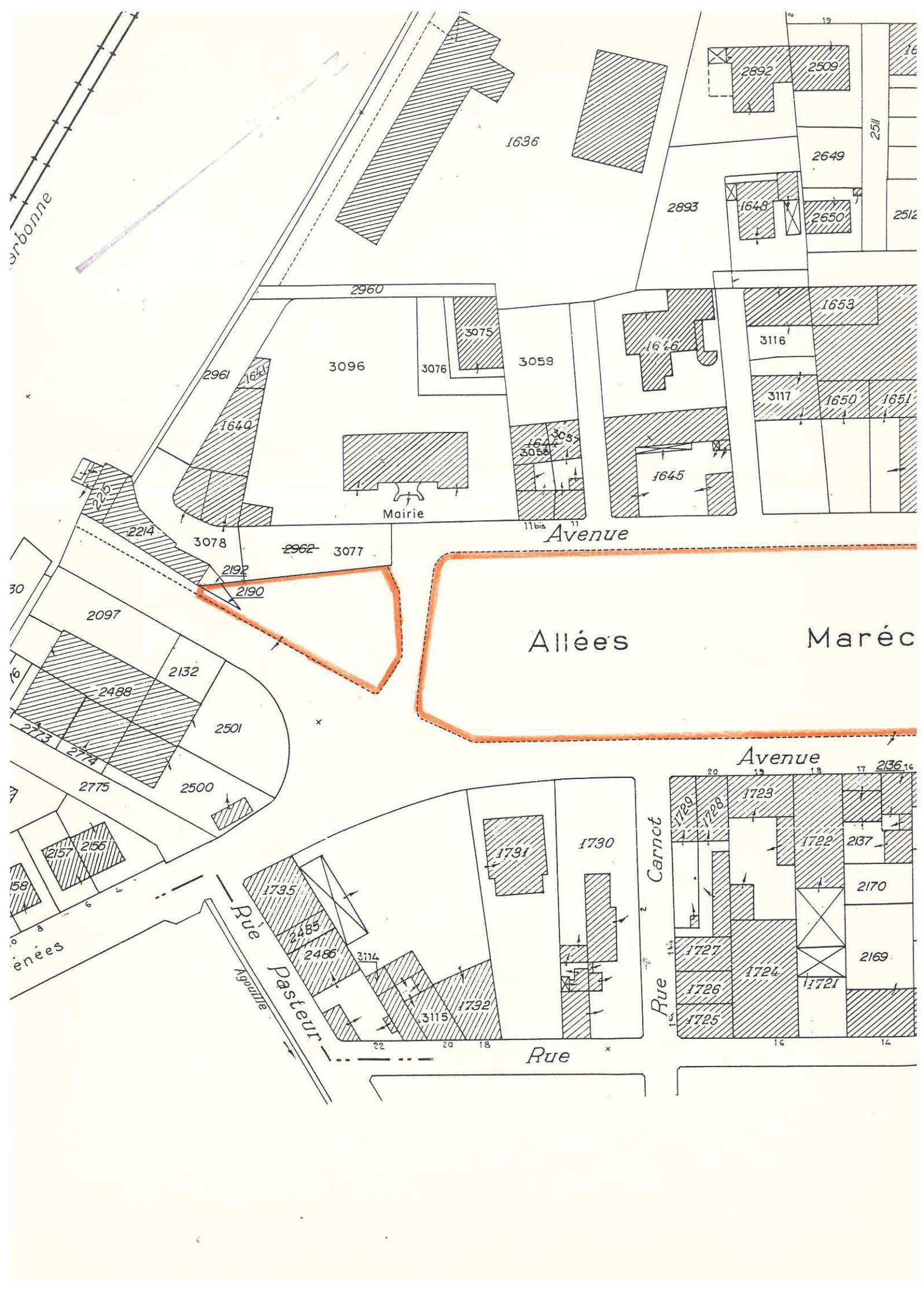
au Nord- le chemin de grande communication n°12

à l'Est- la route nationale 614

à Sud- route de la Gare et talus Sud de la promenade

à l'Ouest- route latérale de la promenade depuis le talus jusqu'au chemin d'intérêt commun 4 et A.

( Arrêté du 17 Août 1944. )



Carbonne

1636

2893

2649

2960

3096

3076

3059

1646

1653

3116

3117

1650

1651

2961

1640

Mairie

1643

3058

1645

Avenue

Allées

Maréc

Avenue

Rue Pasteur

Rue Agouille

Rue Carnot

Rue

enées

